ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Cécile UNTERMAIER
Députée de Saône-et-Loire

Membre de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République
Groupe Socialistes et Apparentés

Frédéric CANNARD
Député suppléant

Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
21 rue Descartes
75231 PARIS CEDEX 05

Louhans, le 25 juin 2020

Madame la Ministre,

Mon attention a été appelée par des étudiants du Diplôme Comptabilité Gestion (DCG), lesquels m'ont fait part de leurs inquiétudes concernant les modalités de validation de leur diplôme, dans le contexte de la crise sanitaire du COVID19.

Vous avez annoncé, Madame la Ministre, le 4 mai dernier, que l'évaluation du DCG pour l'année 2020 passerait en contrôle continu. Mais d'après les informations qui ont été portées à ma connaissance, certains étudiants seraient malgré tout exclus de cette modalité de validation et les incohérences seraient nombreuses. Les intéressés m'ont informée qu'ils avaient appris que les BTS Comptabilité Gestion validaient leur diplôme en contrôle continu et pouvaient, de ce fait, intégrer la deuxième année du DCG, alors que les étudiants en première année du DCG devaient se présenter aux examens. Par ailleurs, les élèves qui ont été inscrits à toutes les unités d'enseignement peuvent valider leur diplôme en contrôle continu, mais cela concerne principalement les étudiants en troisième année du DCG. Les première et deuxième années devront, pour leur part, se présenter aux examens au mois de septembre, dont les dates restent inconnues à ce jour.

Le système de notation pour la validation du contrôle continu des étudiants en troisième année aurait été revu, lequel privilégierait les compétences, dont les critères ne seraient pas connus des élèves, aux notes. Ce sont les professeurs, eux-mêmes, qui évalueraient les compétences, transgressant ainsi le principe d'anonymat. En outre, les étudiants de troisième année auraient la possibilité de valider leur diplôme en deux fois. Dans le cas où ces derniers ne l'obtiendraient pas en contrôle continu, ils pourraient passer leurs unités d'enseignement en septembre prochain, tandis que les première et deuxième années ne bénéficieraient pas de cette opportunité. Enfin, au regard de la situation, les professeurs leur auraient annoncé que leur notation serait beaucoup plus souple en septembre. Au vu de ces éléments, mes interlocuteurs ne comprennent donc pas les décisions prises pour la validation de leur diplôme.

D'un point de vue organisationnel, les appréhensions multiples des élèves sont légitimes. Les étudiants qui passeront leur diplôme en septembre, devront dans un même temps intégrer l'année supérieure du diplôme, une école différente ou un master. Toutes ces incertitudes sont sources d'angoisse chez les étudiants, lesquels considèrent que les modalités prises dévalorisent leur diplôme.

.../...

ASSEMBLÉE
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Dans ces circonstances très particulières, je vous remercie de bien vouloir examiner la possibilité d'une validation de ce diplôme, uniquement sur la base d'un contrôle continu, représentant le travail régulier fourni par les étudiants tout au long de l'année scolaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et de l'issue que vous jugerez utile de lui réserver, et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Cécile UNTERMAIER